

## **Statuts et règlements de l'OFDIG**

Préparé par Catherine Bourassa-Dansereau et Marie Langevin

## Liste des articles

<b>1. MISSION</b>	<b>3</b>
<b>2. OBJECTIFS</b>	<b>3</b>
<b>3. PRINCIPES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>4</b>
<b>4. INSTANCES ET DIRECTION</b>	<b>4</b>
DIRECTION DE L'OBSERVATOIRE	4
COMITÉ DE DIRECTION	5
COMITE DE BONNE GOUVERNANCE	5
COMITÉ SCIENTIFIQUE	6
<b>5. MEMBRES</b>	<b>7</b>
MEMBRES INDIVIDUELS	7
MEMBRE ORGANISATIONNEL	7
<b>6. RATTACHEMENT DE L'OBSERVATOIRE</b>	<b>8</b>
<b>7. RAPPORT ANNUEL</b>	<b>8</b>
<b>8. EXERCICE FINANCIER</b>	<b>8</b>
<b>9. MODIFICATION DES STATUTS ET MANDATS</b>	<b>8</b>

# Statuts et règlements de l'OFDIG

## 1. Mission

L'Observatoire francophone pour le développement inclusif par le genre (OFDIG) résulte d'un partenariat entre l'Agence universitaire de la Francophonie (AUF) et l'Université du Québec à Montréal (UQAM).

La mission de l'OFDIG est de favoriser l'égalité femmes-hommes et d'accroître l'autonomie et le pouvoir d'agir des femmes et des filles au sein des milieux économiques, des systèmes éducatifs, du domaine de l'enseignement supérieur et de la recherche, trois secteurs-clés du développement inclusif par le genre (DIG).

L'approche de l'Observatoire francophone pour le développement inclusif par le genre repose sur une démarche partenariale internationale et inclusive avec les partenaires de l'AUF, de l'UQAM et les chercheurs·se·s et membres de groupes partenaires associés. Les travaux de l'OFDIG s'inscrivent dans des approches féministes, décoloniales et intersectionnelles.

## 2. Objectifs

L'OFDIG fait avancer et consolide les connaissances sur le développement inclusif par le genre (DIG) et l'égalité femmes-hommes dans la francophonie internationale. De façon concrète, les objectifs spécifiques de l'OFDIG sont de :

- Produire des données fiables sur le DIG au sein de la Francophonie.
- Mettre en place un réseau d'expert·e·s francophones sur le DIG et les études féministes dans les milieux économiques, les systèmes éducatifs, le domaine de l'enseignement supérieur et de la recherche.
- Développer des outils et des guides de bonnes pratiques à destination de la Francophonie institutionnelle, du secteur privé et de la société civile, pour la mise en place d'actions favorables au DIG.
- Soutenir les partenaires dans la conception et la mise en place de leurs politiques de DIG dans des perspectives féministes, en particulier pour les femmes et les filles (formations, accompagnement à l'élaboration des plaidoyers, des politiques et plans d'action, appui technique).
- Promouvoir des milieux libres de toutes violences fondées sur le genre.

### 3. Principes de fonctionnement

Le siège social de l'OFDIG est établi à l'Université du Québec à Montréal (UQAM), où il s'appuie notamment sur les expertises de l'Institut de recherches et d'études féministes (IREF) et du Service aux collectivités (SAC). Ceux-ci sont reconnus en matière de formation et de recherche féministes dans une perspective interdisciplinaire et pour la recherche partenariale avec les groupes de femmes et de la société civile.

En collaboration avec l'Agence universitaire de la Francophonie (AUF) l'Observatoire se déploie à travers au moins trois antennes internationales, développées en collaboration avec les bureaux régionaux de l'AUF en Afrique centrale et des Grands Lacs, en Afrique de l'Ouest et en Afrique du Nord. Ces antennes sont appelées à se développer et à s'étendre dans d'autres régions de la Francophonie où l'AUF est active. Elles visent à soutenir les activités de recherche et assurer la production de connaissances ancrées, ainsi que le leadership intellectuel et la gouvernance partagée entre les partenaires de l'Observatoire.

### 4. Instances et direction

L'observatoire est dirigé par les instances et personnes décrites ci-après.

#### Direction de l'observatoire

La direction de l'observatoire est assurée par deux professeur-es membres de l'IREF. Ces personnes se partagent la direction et elles sont choisies selon les politiques en vigueur à l'Université et après consultation auprès de l'AUF. La durée du mandat est de 3 ans, renouvelable.

#### Mandat

Appuyées par le Comité de direction, les codirectrices de l'Observatoire s'engagent activement dans les activités de recherche de l'Observatoire; elles voient au développement des activités scientifiques et pédagogiques de l'Observatoire; elles président le Comité scientifique, ou en délèguent la direction; elles déposent au Comité de direction une planification scientifique adoptée par le Comité scientifique ; elles préparent le budget de fonctionnement de l'Observatoire et le présentent annuellement au Comité de direction pour approbation ; elles présentent également, à mi-année, un état des dépenses pour l'année en cours ; elles administrent les budgets et elles présentent le rapport annuel au Comité de direction.

## Comité de direction

### Constitution du comité de direction :

Le comité est composé de 11 membres avec un mandat de trois (3) ans, renouvelable.

- Membres siégeant d'office :

Les 2 codirectrices de l'OFDIG;

Direction de l'Institut de recherches et d'études féministes (IREF), ou sa représentant·e;

Le Vice-rectorat à la recherche, à la création et à la diffusion UQAM ou sa représentant·e;

Le Décanat de l'École des sciences de la gestion, ou sa représentant·e;

Le Décanat de la Faculté de communication, ou sa représentant·e;

La direction régionale de l'AUF Amériques ou sa représentant·e;

Le Vice-rectorat chargé de la zone Amériques de l'AUF ou sa représentant·e.

- Autres personnes nommées :

Jusqu'à trois autres personnes représentantes de partenaires, avec un poste offert de façon prioritaire à AMC et deux postes offerts aux partenaires internationaux.

### Mandat du comité de direction:

Le Comité de direction de l'Observatoire a le mandat de soutenir et de conseiller les codirectrices sur les aspects concernant sa gestion, sa gouvernance et est notamment responsable d'approuver sa planification annuelle, ses prévisions budgétaires et le rapport annuel de ses activités. Le Comité reçoit et examine les états, les recettes et des déboursés de l'Observatoire. Il surveille l'utilisation des fonds aux fins définies dans la convention de partenariat UQAM-AUF. Il contribue à la visibilité et à la notoriété de l'Observatoire. Il entérine les besoins de financement et collabore aux activités de sollicitation et de représentation.

### Fonctionnement du comité de direction :

La présidente, le président du comité de direction est habituellement la Vice-rectrice ou le Vice-recteur à la Recherche, à la création et à la diffusion de l'UQAM, ou sa représentant·e. Le Comité pourra, au besoin, nommer une ou un remplaçant parmi ses membres. Le comité se réunit au moins une fois par année.

## Comité de bonne gouvernance

### Constitution du Comité de bonne gouvernance :

Le Comité de bonne gouvernance regroupe les chercheuses et les personnes désignées par les partenaires. Deux membres externes possédant une expertise en recherche féministe et décoloniale sont également associées.

Le comité est composé de 4 membres avec un mandat de 3 ans, renouvelable.

- 1 représentante du comité de direction de l'OFDIG (parmi les sièges partenaires), personne nommée par le comité de direction;
- 1 représentante du projet de recherche CRSH (parmi les cochercheuses des Suds), personne nommée par le comité de partenariat du CRSH;
- 2 membres externes, personnes nommées par les codirectrices.

#### Mandat du Comité de bonne gouvernance

Son mandat est de s'assurer que l'Observatoire répond aux exigences d'un partenariat inclusif, féministe et décolonial. Il permettra de plus le développement d'un regard réflexif sur les pratiques collaboratives au sein de l'Observatoire.

#### Fonctionnement du Comité de bonne gouvernance

Ce comité se réunit au moins 2 fois par année.

La personne présidente sera nommée par le Comité lors de la première séance.

### Comité scientifique

#### Constitution du Comité scientifique :

Les membres du Comité scientifique sont choisi-es selon leur expertise dans les domaines visés par l'Observatoire et non en qualité de représentant-es de l'institution à laquelle ils appartiennent. La composition du Comité scientifique reflètera la volonté de l'Observatoire de participer au développement inclusif par le genre et de favoriser l'égalité femmes-hommes. Le comité est composé de 7 membres, avec un mandat de deux ans, renouvelable.

- Membres siégeant d'office :  
2 codirectrices de l'Observatoire;  
l'Agent-e de recherche et de planification de l'Observatoire

- Autres personnes nommées par la direction de l'Observatoire, après consultation auprès du Comité de direction.  
2 représentantes des cochercheuses;  
2 représentantes des groupes partenaires.

#### Mandat du comité scientifique

Le comité scientifique vient appuyer la direction dans la coordination des activités scientifiques de l'Observatoire. Il est chargé d'approuver sa programmation scientifique, de voir à son rayonnement, à sa pérennité et à l'élaboration du plan de mobilisation des connaissances.

#### Fonctionnement du comité scientifique

Ce comité est présidé par les codirectrices. Il se réunit entre deux et trois fois par année, idéalement une fois par trimestre. Éventuellement, pour répondre aux besoins

spécifiques en recherche, des sous-comités de la recherche seront créés pour travailler de façon plus soutenue autour des différents objectifs spécifiques.

## 5. Membres

### Membres individuels

Les personnes qui désirent devenir membres de l'Observatoire sont invitées à transmettre une lettre d'intention à la direction. Cette lettre doit montrer de quelle manière leurs activités s'inscrivent dans la mission de l'Observatoire et correspondent à ses objectifs. La direction admet les membres selon les critères d'admission. Elle consulte au besoin le comité de direction.

Tous·te·s les membres individuels s'engagent à œuvrer à la réalisation des objectifs de l'Observatoire et à participer à ses activités. Différentes catégories sont réservées selon les situations respectives.

Le membrariat individuel est valide pour une durée de 4 ans, renouvelable en présentant une lettre d'intention destinée à la direction détaillant les activités réalisées en collaboration avec l'Observatoire et la participation aux initiatives de celui-ci.

#### **Membre régulier**

Professeur·e d'une institution d'enseignement supérieur, chercheur·es ou professionnel·le œuvrant dans les domaines de recherche ou de pratique liés à l'Observatoire. Ces personnes s'engagent à contribuer à la réalisation des objectifs de l'OFDIG et à participer à ses différentes initiatives et activités.

#### **Membre étudiant·e**

Étudiant·es admis·es dans un programme d'études post-secondaires et dont les intérêts concordent avec les domaines de recherche de l'Observatoire. Ces personnes s'engagent à contribuer à la réalisation des objectifs de l'OFDIG et à participer à ses différentes initiatives et activités.

### Membre organisationnel

Les membres organisationnels regroupent des groupes et organismes de la société civile, des institutions du secteur privé, du secteur public, ou encore d'autres organisations universitaires et scientifiques. Ces membres s'engagent à contribuer à la réalisation des objectifs de l'OFDIG et à participer à ses différentes initiatives et activités.

Pour devenir membre de l'OFDIG en tant que « membre organisationnel », une organisation doit :

- consacrer la moitié de ses activités à la recherche, à la formation, à la promotion ou aux actions dans le domaine du développement inclusif par le genre et de l'égalité femmes-hommes;
- avoir une majorité de membres qui œuvrent dans le domaine du développement inclusif par le genre et de l'égalité femmes-hommes.

Les organisations qui désirent devenir membre de l'Observatoire sont invitées à transmettre une lettre d'intention à la direction. Cette lettre doit montrer de quelle manière leurs activités s'inscrivent dans la mission de l'Observatoire et correspondent à ses objectifs.

Le membrariat est valide pour une durée de 4 ans, renouvelable en présentant une lettre d'intention destinée à la direction détaillant les activités réalisées en collaboration avec l'Observatoire et la participation aux initiatives de celui-ci.

## 6. Rattachement de l'Observatoire

L'Observatoire est issu d'un partenariat privilégié entre l'AUF et l'UQAM.

Au sein de l'Université, il est rattaché au Vice-rectorat à la recherche, à la création et à la diffusion de l'Université de Québec à Montréal. En plus de ce rattachement institutionnel, l'Observatoire est associé à l'Institut de recherches et d'études féministes (IREF).

## 7. Rapport annuel

La direction de l'Observatoire produit un rapport en fin d'année civile pour rendre compte de ses activités et réalisations scientifiques, pédagogiques et administratives. Ce rapport est présenté à toutes les instances de gouvernance de l'Observatoire et il est approuvé par le comité de direction.

## 8. Exercice financier

L'exercice financier de l'Observatoire débute le 1er janvier et se termine le 31 décembre. Ce choix a été fait aux fins de la reddition de compte avec Affaires Mondiales Canada.

## 9. Modification des Statuts et mandats

Les présents statuts de l'Observatoire pourront être abrogés ou modifiés par résolution adoptée par le Comité de direction à la majorité des deux tiers.